

SEANCE DU 17 JUILLET 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE DIX-SEPT JUILLET, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Lafitte sur Lot s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de Benjamin FAGES, Maire.

Ordre du jour :

- COMMISSIONS COMMUNALES
- DELEGUES AUX SYNDICATS
- QUESTIONS DIVERSES...

PRESENTS : M.LEOMANT - P.GAVA - C.SAUDEL - JM.CHATRAS - D.PORRO - D.BARROIS - P.TONOLI - J.ROCA - D.FONTAN - F.MARCADIE.

ABSENTS : M.VULLIAMY - D.BELLEARD - A.DEMEAUX - J.RIBES

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

* * *

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'ajouter deux questions non prévues à l'ordre du jour :

- . MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- . PLU : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 28.06.2019.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Ces questions seront traitées en début de séance.

* * *

MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe le taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2019 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions à Mesdames LEOMANT et GAVA, Messieurs SAUDEL et CHATRAS, adjoints, et fixant la date d'entrée en vigueur des délégations au 12 juillet 2019,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ne peut dépasser 31 % .

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ne peut dépasser 8.25 % .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, avec effet au 12 juillet 2019 :
- . de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :
 - . le maire : 31 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale
 - . les 4 adjoints : 8.25 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale
- . d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- . de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération.

PLU : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 28.06.2019

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 28 juin 2019 portant sur les projets de révision simplifiée et de modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 août 2018.

Il expose que les services de la DDT 47 ont émis les observations suivantes :

- la diminution de la densité des logements à l'intérieur d'une zone ne peut en aucun cas faire l'objet d'une révision simplifiée.
- le Plan Local d'Urbanisme est une compétence de la commune et seule la collectivité peut prendre en charge les frais relatifs aux procédures d'élaboration, révision ou modification dudit PLU.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et considérant les observations émises par les services de l'Etat, le Conseil Municipal, décide :

- de retirer la délibération du 28/06/2019 visée le 02/07/2019 sous le n°047-214701278-D-20190628_04-DE.
- d'effectuer un recensement de tous les besoins qui pourraient être inscrits dans une procédure de modification du PLU, en prévision d'une seule procédure commune à tous.

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction, composés exclusivement de Conseillers Municipaux.
Ces dernières peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du Mandat.

Suite à l'élection du Maire et des adjoints en date du 11 juillet 2019, il propose à l'Assemblée de réorganiser les commissions constituées le 04 avril 2014.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les membres des commissions communales comme suit, en précisant que le Maire reste Président de toutes les commissions :

COMMISSION ADMINISTRATION DU PERSONNEL

Rapporteur : LEOMANT Martine

Membres : MARCADIE Françoise, SAUDEL Christian, BARROIS Didier, GAVA Patricia, CHATRAS Jean-Marc.

COMMISSION DES FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : GAVA Patricia

Membres : LEOMANT Martine, FONTAN David, BARROIS Didier, SAUDEL Christian, RIBES Jacques.

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS PUBLICS

Rapporteur : SAUDEL Christian,

Membres : CHATRAS Jean-Marc, BARROIS Didier, RIBES Jacques, BELLEARD Denis, ROCA José, TONOLI Philippe, GAVA Patricia.

COMMISSION ECOLE - CANTINE - PERISCOLAIRE

Rapporteur : LEOMANT Martine,

Membres : MARCADIE Françoise, CHATRAS Jean-Marc, BARROIS Didier, DEMEAUX Alexandre, GAVA Patricia, FONTAN David.

COMMISSION AGRICULTURE - VOIRIE - ENVIRONNEMENT

Rapporteur : SAUDEL Christian,

Membres : RIBES Jacques, CHATRAS Jean-Marc, ROCA José, BARROIS Didier.

COMMISSION SPORT-JEUNESSE-LOISIRS

Rapporteur : CHATRAS Jean-Marc

Membres : GAVA Patricia, BARROIS Didier, DEMEAUX Alexandre, PORRO David, FONTAN David.

COMMISSION FETES ET ANIMATIONS

Rapporteur : CHATRAS Jean-Marc

Membres : DEMEAUX Alexandre, PORRO David, FONTAN David.

COMMISSION PLU - URBANISME - AMENAGEMENT DU VILLAGE

Rapporteur : SAUDEL Christian

Membres : CHATRAS Jean-Marc, ROCA José, BELLEARD Denis, TONOLI Philippe, DEMEAUX Alexandre, BARROIS Didier.

COMMISSION COMMUNICATION - INFORMATION

Rapporteur : GAVA Patricia

Membres : LEOMANT Martine - CHATRAS Jean-Marc, PORRO David, FONTAN David.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu l'article L.2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Suite à l'élection du Maire et des adjoints en date du 11 juillet 2019,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de confirmer ou modifier la commission d'appel d'offres constituée le 04 avril 2014.

Entendu l'exposé du Maire et après un vote, sont élus membres de la commission communale d'appel d'offres :

- Président : Benjamin FAGES,

- Membres titulaires : Patricia GAVA, Jacques RIBES et Philippe TONOLI.

- Membres suppléants : Christian SAUDEL, Jean-Marc CHATRAS et Didier BARROIS.

L'Assemblée prend acte que :

- conformément à l'article 22-III du Code des Marchés Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste, et que le remplacement du suppléant devenu titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.
- qu'il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

- conformément à l'article 22-IV du Code des Marchés Publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le Président a voix prépondérante.

DELEGUES AUX SYNDICATS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes procèdent à la désignation de délégués au sein des divers syndicats.

Suite à l'élection du Maire et des adjoints en date du 11 juillet 2019, il propose à l'Assemblée de confirmer ou renouveler les délégués désignés le 04 avril 2014.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les délégués aux syndicats comme suit :

SDEE 47 2 délégués titulaires : Benjamin FAGES - Jean-Marc CHATRAS
 2 délégués suppléants : Philippe TONOLI - Alexandre DEMEAUX

EAU 47 1 délégué titulaire : Jean-Marc CHATRAS
 1 délégué suppléant : Philippe TONOLI

SITS 2 délégués titulaires : Martine LEOMANT - Benjamin FAGES

SMAVLOT 1 délégué titulaire : Christian SAUDEL
 1 délégué suppléant : Maryse VULLIAMY

SIRELS 2 délégués titulaires : Didier BARROIS - Patricia GAVA.

SIVU CHENIL FOURRIERE 1 délégué titulaire : Patricia GAVA
 1 délégué suppléant : Jean-Marc CHATRAS

Monsieur le Maire est chargé d'en informer les syndicats.

ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que pour les communes de moins de 1000 habitants, en application de l'article L.273-11 du Code Electoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le Maire et les adjoints.

Ainsi si la commune dispose de deux sièges ou plus, ils sont attribués d'office au Maire, au premier adjoint, au second adjoint, etc...

Le Conseil Municipal, considérant l'élection du Maire et des adjoints en date du 11 juillet 2019 et vu l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

Affirme que sont désignés Conseillers Communautaires :

- Benjamin FAGES, Maire
- Martine LEOMANT, première adjointe

Madame Martine LEOAMNT ayant notifié sa démission à Monsieur le Président de Val de Garonne Agglomération avec effet immédiat, l'élus suivant est désigné d'office :

Patricia GAVA, 2^{ème} adjointe, est désignée conseiller communautaire à VGA.

DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire expose que des élus sont délégués à certaines commissions communautaires et propose de refaire le point sur ceux-ci.

Sont désignés délégués :

- Benjamin FAGES..... Habitat - Tourisme
- Christian SAUDEL..... Voirie - Agriculture
- Didier BARROIS..... Transports
- Patricia GAVA..... Infrastructures culturelles et sportives

SCOT : Délégué titulaire..... Didier BARROIS
Déléguée suppléante..... Martine LEOMANT

QUESTIONS DIVERSES

ATTRIBUTION DES DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle les délégations consenties au maire le 04 avril 2014 et propose au Conseil Municipal de reprendre l'ensemble de ces attributions.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, décide de maintenir l'ensemble des délégations attribuées au Maire en 2014.

DEMISSION D'UN AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la démission de Mme PEREYROL, adjoint technique titulaire au poste de cantinière. Son départ est fixé au 31.08.2019.

Madame LEOMANT présente deux candidatures.

MARCHE ESTIVAL

David PORRO fait le compte rendu du marché estival du 13 juillet. Pour cette édition 2019, la buvette a plus travaillé et les commerçants un peu moins. L'animation par Mr Renard a été très appréciée.

Le bénéfice de la partie buvette a été réparti entre les 7 associations présentes : La Gym, le Basket, le Billard, les Amis du Patrimoine, les 4 saisons, l'Arac, l'association photo.

BATIMENTS COMMUNAUX

Eglise : Le devis diagnostic établi par Mr SALMON en 2018 a été réactualisé, pour un montant de 10 800 €.

Avant de donner suite, un autre devis sera demandé à Mr REVILLOU.

Toitures : Mr MONTARRAS interviendra 2^e quinzaine d'octobre pour le nettoyage des toitures des bâtiments communaux (église, presbytères, épicerie...)

Mûr du cimetière : Erreur de l'entreprise chargée des travaux. Rectification faite sur place. Voir coût supplémentaire.

Salle des sports : marquage de 55 places de parking fait. Installation du portail et de la clôture en cours.

Salle des fêtes, calendrier prévisionnel :

- Dépôt du permis de construire en septembre 2019.
- Appel d'offres en décembre 2019.
- Travaux à partir de février 2019.

Ecole primaire : Changer la sonnette du portillon primaire. Un carillon vidéo sans fil. Devis de Yesss Electricité : 180 € HT.

Terrains de sports : Suite au contrôle annuel de l'Apave, les équipements sportifs sont aux normes, sauf les deux cages du terrain de foot situé derrière la salle de sports. Elles seront retirées. Prévoir le nettoyage du city.

REUNIONS A VENIR

Salle des sports : réunion pour le planning 2019/2020 avec les associations sportives prévue le 18/07.

Voirie : Cristian Saudel fera un bilan des travaux de voirie à effectuer avec M. Sabatié de VGA le 19 juillet prochain.

* * *